



©thomas.hubert / ©xavier.remongin / ©cheik.saidou / ©pascal.xicluna / agriculture.gouv.fr

Programme Ambition bio des Pays de la Loire 2025-2027

Programme Ambition bio des Pays de la Loire 2025-2027

I. Préambule	4
II. Un engagement partagé	4
III. L'agriculture biologique en Pays de la Loire	7
IV. Construction du programme Ambition bio Pays de la Loire	8
V. Objectifs régionaux 2025–2027 pour l'agriculture biologique en Pays de la Loire	9
VI. Fiches actions	10
FICHE DE MISSION DES PILOTES DU PROGRAMME RÉGIONAL AMBITION BIO	10
 AXE 1 : COMMUNICATION ET DEMANDE	12
Action 1.1 Impliquer les collectivités locales	13
Action 1.2 Accompagner les acteurs de la restauration collective	15
Action 1.3 Retrouver la confiance des consommateurs et relancer la consommation	16
Action 1.4 Mettre en avant les produits bio régionaux en GMS et en distribution spécialisée	17
 AXE 2 : FILIÈRES	18
Action 2.1 Impulser le développement de nouvelles filières territoriales	19
Action 2.2 Accompagner la structuration des filières longues	20
Action 2.3 Accompagner les producteurs dans la définition de leur stratégie commerciale pour la vente directe	22
Action 2.4 Soutenir les entreprises à l'export	24
Action 2.5 Renforcer le partage des informations économiques sur toutes les filières, de l'amont jusqu'à toutes les formes de distribution et de restauration	25
 AXE 3 : RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET SÉCURISATION TECHNIQUE	26
Action 3.1 Accompagner les producteurs pour plus de résilience face au changement climatique et sécuriser les producteurs	27
Action 3.2 Fédérer les travaux d'expérimentation	28
Action 3.3 Soutenir l'innovation dans le maillon transformation	29
 AXE 4 : INSTALLATION- TRANSMISSION – CONVERSION	30
Action 4.1 Maintenir et développer les exploitations en agriculture biologique	31
Action 4.2 Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet en bio et éviter le retour en conventionnel de terres en AB	32
Action 4.3 Sécuriser le parcours d'installation/reprise/conversion	34
Action 4.4 Accompagner le renouvellement des générations dans la transmission des fermes d'élevage	36
Action 4.5 Promouvoir le métier de producteur en AB	37
 VII. Conclusion	38



La Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Annick BAILLE



Morgan Priol,
Directrice de la délégation
Maine Loire Océan,



Lydie Bernard,
Vice-présidente du Conseil régional



CAB
Les agriculteurs BIO
des Pays de la Loire

Bruno Gris,
Administrateur de la CAB
des Pays de la Loire



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PAYS DE LA LOIRE



OLIVIER LEBERT
Président de la Chambre d'agriculture
de région Pays de la Loire

INTERBIO
PAYS DE LA LOIRE

Fanny Lemaire,
Présidente d'Interbio Pays de la Loire

I. Préambule

A l'échelle nationale, l'État s'engage depuis longtemps dans le soutien du développement de l'agriculture biologique, au côté des acteurs locaux en s'appuyant sur un ensemble de politiques agricoles et alimentaires, de l'enseignement agricole à l'accompagnement des conversions en passant par la structuration des filières pour répondre à la demande des consommateurs. Avec l'adoption du programme Ambition bio 2027, en avril 2024, l'État réaffirme son engagement en faveur de l'agriculture biologique, qui contribue aux grands enjeux de souveraineté alimentaire, de transition écologique, de renouvellement des générations, de protection des ressources en eau et de la biodiversité, ainsi que d'adaptation au changement climatique.

Les systèmes de productions de l'agroécologie, et plus particulièrement l'agriculture biologique sont, de plus, considérés par de nombreuses études comme les systèmes de production agricole les plus performants d'un point de vue économique, environnemental et durable (*).

L'objectif affiché du programme Ambition bio 2027 est d'atteindre au niveau national 18 % de la surface agricole utile en bio d'ici 2027, en prenant en compte les défis actuels tels que la baisse de la consommation de produits bio et les tensions sur les budgets publics.

Le programme national s'articule autour de trois axes principaux :

1. Stimuler la demande de produits biologiques et renforcer la confiance des consommateurs : des campagnes nationales de communication sont prévues pour promouvoir les avantages des produits bio et encourager leur consommation.

2. Consolider et développer des filières biologiques résilientes et ancrées dans les territoires : le programme vise à structurer les filières bio, de la production à la distribution, en soutenant les initiatives locales et en favorisant les circuits courts.

3. Accompagner les opérateurs face aux enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain : cela inclut des mesures pour renforcer la formation des agriculteurs, encourager l'innovation et améliorer les performances environnementales des exploitations biologiques.

C'est dans ce cadre que la DRAAF Pays de la Loire a souhaité porter la régionalisation du programme Ambition bio.

II. Un engagement partagé

La Région Pays de la Loire soutient activement l'agriculture biologique à travers des financements dédiés, en cohérence avec sa stratégie « Terre Mer – Agissons pour une alimentation durable », adoptée en décembre 2022.

Elle encourage notamment l'émergence de nouvelles filières bio, accompagne leur structuration et leur animation. De plus, la Région met en œuvre plusieurs dispositifs spécifiques, tels que le Pass Conversion Bio ou l'aide à l'installation en agriculture biologique hors DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs).

(*) « Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie », France stratégie - rapport du 6 août 2020 ou « Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique », Institut Technique de l'Agriculture Biologique – note synthétique de juin 2024.

En complément de ces mesures ciblées, de nombreux dispositifs régionaux accessibles à l'ensemble des agriculteurs bénéficient également aux producteurs bio. Parmi ceux-ci figurent les aides à la recherche et à l'innovation, l'opération « Ici on cuisine », les aides à l'investissement dans le cadre des Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) végétal et animal, les aides à la transformation à la ferme, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), ou encore le prêt d'honneur Agri Boost 40+.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a pour objectifs, parmi les priorités 2025-2030 de son douzième programme, de favoriser une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau, de lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture, et d'accompagner les filières et les territoires pour une transition alimentaire favorable à la ressource en eau.

Afin d'avoir un impact mesurable sur la qualité de l'eau, l'Agence de l'eau concentre ses aides sur les territoires prioritaires identifiés - notamment les aires d'alimentation de captages (AAC) des captages prioritaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les masses d'eau proches du bon état - avec l'objectif d'accompagner un maximum d'exploitations agricoles vers une transition vertueuse des systèmes et des pratiques.

L'agriculture biologique est un des systèmes agricoles qui permet de répondre aux objectifs de préservation de la ressource dans les aires de captages d'eau potable, et plus largement dans toutes les masses d'eau. C'est pourquoi l'Agence de l'eau aide à la conversion à l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire de la région.

L'ADEME soutient, d'une part, à l'échelle des fermes, des actions pour une transition agricole afin :

- d'accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- d'accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- de diffuser des résultats des expérimentations bio paysannes ;
- de capitaliser les bonnes pratiques agricoles et diffuser.

D'autre part, l'ADEME favorise des actions pour une transition alimentaire, à l'échelle de territoires :

- agir auprès des collectivités pour s'engager dans la transition agricole et alimentaire ;
- agir pour une alimentation bio, durable et accessible.

Les conseils départementaux encouragent l'augmentation du taux de produits bio dans la restauration des collèges et de certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) par de l'accompagnement des restaurants et de la structuration de filières locales.

Dans ce contexte, les partenaires souhaitent s'engager pleinement dans le programme Ambition bio en Pays de la Loire et élaborer une feuille de route sur la période 2025 à 2027, en vue de renforcer l'attractivité et la résilience de l'agriculture biologique régionale. Pour cela, le programme régional s'appuiera sur des actions issues d'une concertation et sur un panel très varié de dispositifs permettant d'accompagner les filières biologiques régionales, de l'amont à l'aval.

L'agriculture biologique en Pays de la Loire en 2024



12,3% de la surface agricole régionale

254 591 ha
Surfaces bio en 2024
(4ème rang français)

4ème rang national
(surface agricole régionale)

11 collectivités labellisées
Territoire BIO engagé



4 499
Fermes engagées en bio en 2024
(5ème rang français)



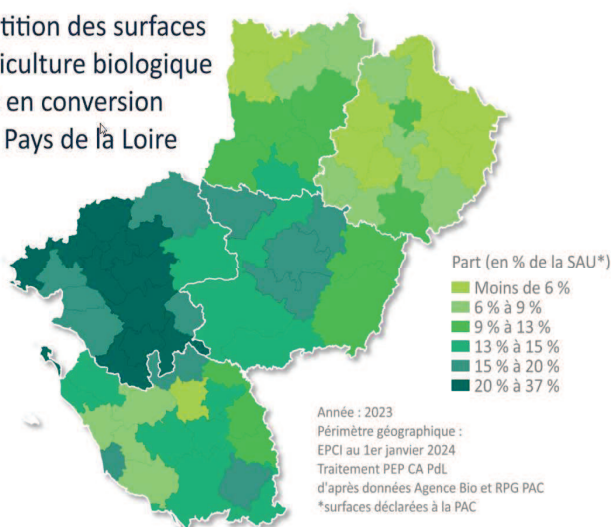
17,2 %
Part des fermes de la région engagées en bio
(5ème rang français)

Orientations de production 2023 :



observatoire régional de l'agriculture biologique – données 2023

Répartition des surfaces en agriculture biologique et en conversion en Pays de la Loire



observatoire régional de l'agriculture biologique – données 2023

Les exploitations biologiques en Pays de la Loire en 2023



Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

37 % des exploitations ayant une production animale
et
38 % ayant une production végétale
vendent tout ou partie de leur production en vente directe

24 % des exploitations ayant une production végétale ont un atelier de transformation

3,1 équivalents temps plein (ETP) salariés permanents en moyenne



1ère région en volailles de chair

2ème en vaches laitières et poules pondeuses

3ème en vaches allaitantes

1 885 entreprises de l'aval en 2024
transformateurs, distributeurs ...

47 % des entreprises de l'aval sont **100 % bio**.

Restauration collective :
« ma cantine » : **12% de bio**
(14 % national)



Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Sources et documents :
observatoire régional de l'agriculture biologique – données 2023
Agence bio : données 2024
DRAAF Pays de la Loire

III. L'agriculture biologique en Pays de la Loire

Sources :

- Agreste Pays de la Loire L'agriculture biologique en Pays de la Loire, 10 janvier 2025.
- Observatoire régional de l'agriculture biologique en Pays de la Loire, édition 2024, données 2023.
- Données du webinaire « Situation et résultats économiques de l'AB en Pays de la Loire » du 5 février 2025 par la chambre d'agriculture de région.

Avec une part de 12,5 % de surfaces bio dans la surface agricole totale de la région en 2023, les Pays de la Loire se placent au 4ème rang français, derrière la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et l'Occitanie, et à deux points de plus que la moyenne française.

En 2023 en Pays de la Loire, 4 200 exploitations sont engagées dans une démarche de production dite « biologique », soit 7 % des exploitations bio françaises et 15 % des exploitations agricoles régionales.

Toutefois, la part de la surface agricole utile des aires d'alimentation des captages prioritaires en AB est majoritairement inférieure à ce ratio régional de 12,5 %, malgré les actions menées sur ces territoires et la stratégie régionale pour les captages prioritaires.

Dans un contexte de baisse de la surface cultivée en bio en France, les Pays de la Loire ont néanmoins maintenu en 2023 la surface cultivée en bio (234 560 ha certifiés et 23 641 ha en conversion, soit une évolution de - 0,1 % des surfaces entre 2023 et 2022). En 2024, la surface cultivée en bio (254 591 ha) en Pays de la Loire diminue de 1,4 %.

En 2024, le nombre d'exploitations en AB est pour la première fois à la baisse (-64 unités en dehors de la certification en AB de 227 sauniers ou paludiers). En 2023, la croissance était de + 1 % par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 40 unités, après +4 % en 2022, avec 146 nouvelles exploitations et + 6 % en 2021, avec 244 nouvelles exploitations.

Les installations en maraîchage, grandes cultures et autres productions végétales représentent près de 60 % des installations en 2023. La part des installations en bio dans les installations aidées est à son plus haut niveau depuis 2010, soit 34 %.

L'agriculture biologique dans les Pays de la Loire est polyvalente, couvrant une large gamme de cultures et de productions.

En productions végétales en 2023 dans la région, le bio est plus répandu en légumes secs (37 % des surfaces régionales avec 170 producteurs bio), en plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) avec 26 %, en légumes frais (26 %), en fruits (23 %) et en viticulture (21 %). En productions animales en 2023, ce sont les brebis viande (21 % du cheptel dans la région), les poules pondeuses (14 %), les chèvres (14 %) et les vaches laitières (13 %) qui sont les plus représentées en bio.

Au niveau national, la région des Pays de la Loire est :

- 1ère en nombre de poulets de chair bio (38 % du cheptel bio national et 24 % des éleveurs),
- 2ème en vaches laitières (21 % du cheptel bio national et 18 % des éleveurs) et en poules pondeuses (17 % du cheptel bio national),
- 3ème en vaches allaitantes (15 % du cheptel bio national), en chèvres (15 % du cheptel bio national) et en truies (14 % du cheptel bio national).

Pour l'élevage de vaches et de chèvres, la part du cheptel bio se maintient, alors que pour les volailles et les truies elle est en repli : pour les poules pondeuses, elle passe de 19 % en 2020 à 14 % en 2023 ; pour les truies, elle est en retrait de 3 % en 2020 à 2 % en 2023. Le nombre d'éleveurs régresse dans ces productions.

En production végétale, les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée font partie du top 10 des départements en surfaces bio.

Les surfaces en grandes cultures bio sont en progression de 3 % par rapport à 2022, tandis que celles en surfaces fourragères sont en légère baisse de 1 %. Les surfaces en viticulture progressent de 4 %. Celles en fruits et légumes bio régressent respectivement de 4 et 2 %. Après un triplement des surfaces en 10 ans, la production des plantes aromatiques et médicinales marque un coup d'arrêt à - 21 % en 2023.

IV. Construction du programme Ambition bio Pays de la Loire

La construction du programme Ambition bio des Pays de la Loire s'est appuyée sur une concertation des structures régionales d'accompagnement de la bio, des représentants d'opérateurs économiques et des financeurs, entre juin 2024 et juin 2025.

Le 20 juin 2024, une séance de travail avec la DRAAF, la Région, la Coordination agriculture biologique (CAB), la Chambre d'agriculture de région (CRA) et Interbio (IBPL) a conduit à retenir 17 actions du programme national Ambition bio, pouvant relever de compétences en région.

Celles-ci ont été réparties en 4 thématiques :

- communication et demande ;
- filières ;
- installation, transmission et conversion ;
- recherche, développement et sécurisation technique.

Du 17 juillet au 11 septembre 2024, les membres du comité régional Ambition bio (CRAB) ont été consultés par écrit sur les 4 thématiques retenues. Pour chacune, il leur a été demandé de partager leur vision du contexte, des objectifs, des cibles et de proposer des actions concrètes et des indicateurs de suivi. 7 contributions ont été reçues.

Lors du CRAB du 13 septembre 2024, ces 4 thématiques ont été travaillées en 4 ateliers (un par thématique). Les contributions reçues ont servi de trame de discussion. Les actions proposées devaient être régionales et concrètes.

Du 3 au 23 octobre 2024, via une consultation écrite des membres du CRAB sur le tableau des propositions issues des ateliers, il était demandé de :

- prioriser les actions (4 niveaux de priorités) ;
- compléter les données manquantes (contexte, objectif, cible, action concrète, pilote, partenaire, financement, calendrier, livrables, indicateurs) ;

- identifier les actions relevant du niveau national et celles relevant du niveau régional.

9 contributions ont été reçues. Un point d'étape a été fait lors du CRAB du 21 novembre 2024 :

- avis sur la priorisation des actions ;
- validation des actions à reprendre dans le programme ;
- positionnement des participants en tant que pilote d'action.

Les fiches actions ont été mises à jour par la Région et la DRAAF selon le relevé de décisions, puis envoyées aux pilotes d'action (Coordination Agrobiologique, Chambre d'Agriculture de Région, Entrepreneurs Bio Pays de la Loire et Interbio Pays de la Loire), qui les ont consolidées.

Une visioconférence entre la DRAAF, la Région et les pilotes le 27 janvier 2025 a été suivie de plusieurs modifications qui ont été présentées lors du CRAB du 07 février 2025.

Suite au CRAB du 07 février 2025, les pilotes ont coordonné, pour chacune des fiches actions, la participation des acteurs par filière et par territoire sur les trois années du programme. En lien avec les partenaires, ils ont précisé les financements, les livrables, les calendriers et les indicateurs.

Enfin, le programme a été validé lors du CRAB du 24 juin 2025.

V. Objectifs régionaux 2025–2027 pour l'agriculture biologique en Pays de la Loire

Dans le cadre de la régionalisation du programme Ambition bio, ce programme Ambition bio Pays de la Loire fixe un cap clair pour accompagner le développement de l'agriculture biologique d'ici 2027. L'objectif est l'augmentation de la surface agricole utile (SAU) en bio, en cohérence avec la trajectoire nationale.

Pour soutenir cette dynamique, le programme ambitionne de stimuler la consommation de produits biologiques locaux et de créer de nouveaux débouchés durables, tant en circuits courts qu'au sein de filières structurées.

Le renouvellement des générations constitue également un levier majeur de cette stratégie. Tout d'abord, le programme vise à maintenir la part d'installations aidées en bio à un niveau de 35 % sur la période 2025–2027 et à renforcer l'accompagnement des installations.

La transmission des exploitations en bio sera particulièrement ciblée de façon à ce que chaque départ en bio soit suivi d'une reprise en bio.

Enfin, dans un contexte de fragilité du secteur de l'élevage, et en cohérence avec la stratégie régionale Élevage et avec le projet SAED (Souveraineté alimentaire et Élevage de demain) porté par le Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Filière alimentaire de demain », le programme se fixe pour objectif de maintenir à 30 % la part des exploitations laitières et bovins viande dans l'ensemble des fermes bio.

Ce socle est essentiel pour garantir l'équilibre des filières biologiques animales et la souveraineté alimentaire régionale.

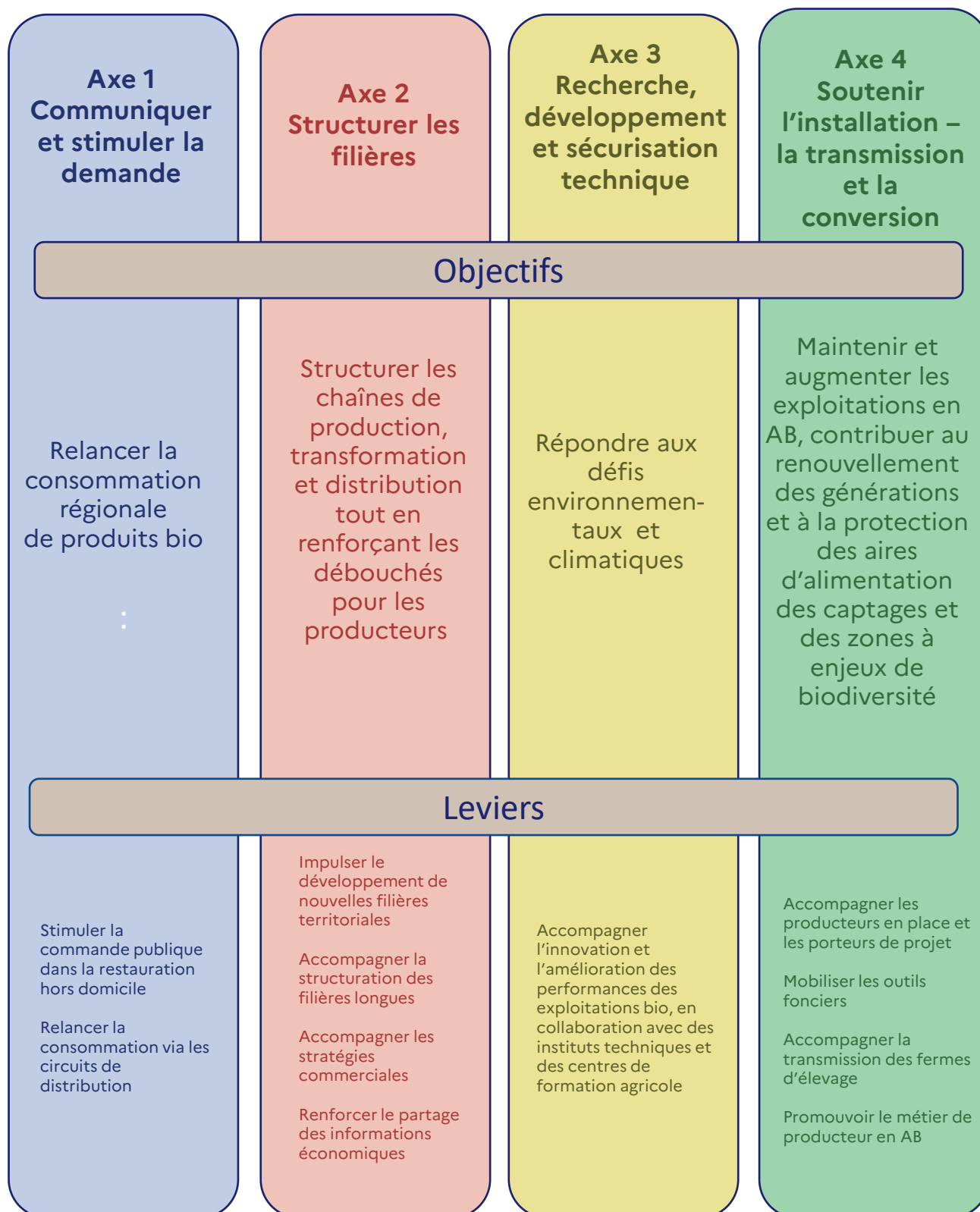
VI. Fiches actions

Pilote de l'action : il est entendu par pilotage une capitalisation des actions menées et une coordination globale de la thématique par le partenaire concerné, et non une exclusivité de périmètre d'action.

La fiche ci-dessous précise les missions des pilotes.

FICHE DE MISSION DES PILOTES DU PROGRAMME RÉGIONAL AMBITION BIO
Coordonner
Identifier ce que chacun fait et veiller à la cohérence des interventions (répartition géographique, ensemble de la thématique traitée...)
Mobiliser tous les partenaires réalisateurs de l'action et s'assurer de l'avancée des actions
Organiser la concertation pour optimiser les moyens mis en œuvre et les résultats afin de maximiser l'impact
Contribuer à lever les éventuels points de blocages à la réalisation d'une action
Être le référent pour les échanges avec l'administration (Etat, Région)
Être la porte d'entrée pour toute structure qui s'interrogerait à propos de l'action (collectivités, professionnels, techniciens, financeurs, etc.) puis rediriger vers le ou les porteurs d'actions concernés
Suivre
Collecter les indicateurs de réalisation et de résultat et les éléments qualitatifs
Compiler et analyser ces informations pour donner à voir l'impact de l'action
Identifier les besoins émergents, les leviers d'amélioration, et initier les réflexions pour faire évoluer l'action (démarche d'amélioration continue)
Communiquer
Rendre compte de l'avancement une fois par an par écrit et en CRAB

Structuration du programme Ambition bio 2025-2027 des Pays de la Loire





Thomas Hubert/agriculture.gouv.fr

AXE 1 COMMUNICATION ET DEMANDE

En région Pays de la Loire, une stratégie ambitieuse est déployée pour renforcer la communication autour des produits biologiques et stimuler la demande locale, répondant ainsi au contexte de baisse de la consommation observée ces dernières années. Les efforts seront concentrés sur deux leviers principaux : stimuler la commande publique dans la restauration hors domicile (RHD) et relancer la consommation via les circuits de distribution.

Ces initiatives de communication et de stimulation de la demande visent à restaurer la dynamique du marché bio, à renforcer l'ancrage des produits locaux dans les habitudes de consommation des Ligériens et à consolider la place de l'agriculture biologique dans l'économie régionale.

Stimuler la demande par la commande publique pour faire entrer plus de produits bio dans la restauration hors domicile (RHD)

Action 1.1 Impliquer les collectivités locales

Action 1.2 Accompagner les acteurs de la restauration collective

Relancer la consommation en grande distribution, magasins spécialisés et vente directe

Action 1.3 Retrouver la confiance des consommateurs et relancer la consommation

Action 1.4 Mettre en avant les produits bio régionaux par les GMS et les distributeurs spécialisés

Action 1.1 - Impliquer les collectivités locales

Contexte

La loi EGalim impose 50 % de produits durables ou de qualité, dont 20 % de bio, dans la restauration collective. Cependant, sur la base des données 2023, seuls 16 % des établissements ont atteint ces objectifs en région Pays de la Loire.

D'après les données du rapport statistique annuel 2024 du Gouvernement au Parlement, la part des produits durables et de qualité représente 23,3% de la valeur hors taxes de la totalité des achats alimentaires ; celle des produits issus de l'agriculture biologique représente 10,6% de la valeur totale.

Pour améliorer cette situation, le préfet de région a mobilisé divers acteurs, notamment la Fédération Hospitalière de France et l'Agence Régionale de Santé, en signant une convention d'engagement visant à augmenter l'utilisation de produits durables et de qualité dont bio dans les établissements publics de santé, ou encore la Chambre d'agriculture, via une convention pour faciliter l'appropriation par les acteurs des catégories de produits EGalim. Les services de l'État sont pleinement mobilisés et multiplient les actions en faveur d'une alimentation saine, sûre et durable (financements dédiés, sensibilisation, communication, accompagnement des responsables et gestionnaires de services de restauration, mises en relation et développement

de synergies, etc.) auprès des différents acteurs et en particulier les collectivités.

Des initiatives telles que l'opération "Ici, on cuisine !" ont également été lancées par la Région Pays de la Loire pour soutenir les services de restauration et faciliter l'approvisionnement en produits locaux dans les lycées publics.

Malgré ces efforts, des progrès significatifs sont encore nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs fixés par la loi EGalim dans la région. Les freins à l'introduction de plus de bio sont identifiés. Il est nécessaire notamment d'accompagner plus fortement les professionnels de la restauration collective dans leurs changements de pratiques pour atteindre les objectifs fixés par la loi, d'autant plus que les coopératives agricoles, les producteurs, transformateurs et distributeurs sont prêts à investir davantage le marché de la restauration collective.

Il est donc essentiel de sensibiliser les gestionnaires et les cuisiniers, de multiplier les rencontres entre les fournisseurs et les acheteurs pour favoriser le produit bio local, et expliquer les filières agro-alimentaires biologiques.

Il est important de rappeler les besoins et les contraintes de chacun, pour les amener à pouvoir travailler ensemble, d'accompagner de façon plus individualisée les établissements de restauration collective.

Cibles : élus des collectivités locales et prescripteurs

Actions concrètes

- **sensibiliser les élus des collectivités locales aux différentes politiques publiques liées à l'alimentation bio (eau, santé, foncier, transmission...)** et au lien entre ces politiques - notamment entre les politiques de l'eau (aires d'alimentation de captages, schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE), etc.), de la biodiversité et EGalim et les projets alimentaires territoriaux (PAT) ; développer la communication sur les aménités positives de l'AB (sur la biodiversité, sur la ressource en eau, etc.) ;
- **profiter des rencontres organisées régulièrement par des organisations professionnelles agricoles (OPA) auprès des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** pour porter ce message sur l'approvisionnement des cantines ;
- **adapter la communication Bioréflexe/Cuisinons plus bio à la restauration collective**, prioriser les messages sur 2025-2027 (les forces de la région PDL en matière de production bio, les atouts de la bio pour le territoire, pas plus cher, densité alimentaire, rendement à la cuisson, qualités nutritives, santé...).

- identifier annuellement les Projets alimentaires territoriaux (PAT) dans lesquels manquent des actions en lien avec l'AB avec un groupe de travail, afin de cibler les efforts sur certains PAT ; selon par exemple les problématiques de qualité de l'eau ou la disponibilité en produits bio du territoire. Les PAT comportant une aire de captage prioritaire devront être particulièrement ciblés, avec une montée en puissance au cours du programme ;
- obtenir des engagements des collectivités dans le cadre des PAT à mettre des moyens financiers pour par exemple introduire davantage de produits bio en RHD.

pilotes

- INTERBIO des Pays de la Loire

partenaires

- Coordination agrobiologique (CAB) – Chambre d'agriculture de région (CAR) – organisations professionnelles agricoles – Conseils départementaux - EPCI

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, ADEME

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Outils de communication : lettres d'information ou prospectus sur le respect de la loi EGalim, les externalités de l'AB, l'alimentation durable ou des événements en lien avec l'AB ;
- éléments de langage, argumentaires pour les élus ;
- programmes des temps de concertation, échanges ;
- enregistrements des webinaires ;
- diaporamas.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de collectivités locales contactées	40	Partenaires et pilote
Nb de collectivités et établissements labellisés Territoire Bio Engagé (TBE) et Établissement Bio Engagé (EBE)	17	Site TBE
Nb de PAT avec au moins une action en lien avec l'AB	22	enquête 2024 IBPL

Action 1.2 - Accompagner les acteurs de la restauration collective

Contexte

Les objectifs EGalim-RHD ne sont pas atteints. Tous les opérateurs économiques contribuent à cet objectif mais certains acteurs sont centraux (grossistes) et pourraient être des relais. Cet accompagnement est à mener spécifiquement auprès des gestionnaires et des cuisiniers de la RHD.

Cibles :

Restauration collective publique/privée, projets alimentaires territoriaux (PAT), acteurs relais (grossistes)

Actions concrètes

- **prospection et participation à des temps de concertation des collectivités**, organisation et animation de temps d'échanges thématiques, pouvant être associés à des visites de fermes, d'entreprises, webinaires ;
- **accompagner les restaurants ou collectivités via un plan d'actions comptable avec la maîtrise de leur budget** (connaître ses achats pour identifier les leviers, réduire le gaspillage alimentaire, développer la vision gestionnaire, accompagner les cuisiniers, introduire de nouveaux produits, développer l'approvisionnement bio régional, la commande publique, les dispositifs fruits et lait dans les écoles et la communication) ;
- **pour la viande, organiser des réunions techniques et des tests dans les établissements** : évolution de la gamme, travail sur le conditionnement et la DLC, l'innovation dans les recettes, la maîtrise budgétaire ;
- **solliciter les fournisseurs/prestataires de la restauration collective pour un affichage clair des produits bio des Pays de la Loire** et pour des précisions, dans les factures, sur l'origine de la matière première.

pilotes

- INTERBIO des Pays de la Loire

partenaires

- DRAAF – CAB – CAR – Manger Bio – collectivités territoriales - Entrepreneurs bio des Pays de la Loire - opérateurs économiques – grossistes – Chambres de commerce et d'industrie (CCI) – Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB (DRAAF), Conseils départementaux, dispositif fruits et lait dans les écoles, « ici on cuisine » (Région)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Diaporama sur les leviers ;
- Diaporama sur le dispositif « fruits et lait à l'école » ;
- CR de RDV avec les collectivités ;
- Plans d'action avec les sociétés de restauration et restaurants d'entreprises rencontrés.

indicateurs	donnée 2024	source
Taux de cantines inscrites dans « Ma Cantine »	58 % cible 2025 : 75 % (100 % si PAT) cible 2026 : 100 %	Outil « Pilote » (DRAAF)
Taux de produits bio en restauration collective (source Ma Cantine) en Pays de la Loire	10,6 % (2023) Cible 2025 pour restaurants de l'Etat : 20 %	Ma cantine (DRAAF)
Nombre de collectivités accompagnées qui ont augmenté leur part de bio en restauration collective	33 territoires engagés avec GAB – CIVAM	CAB, CAR et IBPL

Action 1.3 - Retrouver la confiance des consommateurs et relancer la consommation

Contexte

La consommation de produits biologiques s'est réduite depuis 2020. Cette tendance s'explique par la pression inflationniste sur le pouvoir d'achat des ménages, qui privilégient des produits considérés comme moins coûteux ou optent pour des labels environnementaux perçus comme intermédiaires (haute valeur environnementale (HVE), local, etc.). Dans les Pays de la Loire, malgré une dynamique de conversion encore active, les agriculteurs bio font face à des débouchés plus incertains, en particulier dans la grande distribution, où les linéaires dédiés au bio rétrécissent.

Des premiers signes de sortie de crise sont présents et encourageants. Il faut poursuivre les efforts de

communication et de valorisation des produits biologiques. Informer sur les externalités positives du bio local, rassurer sur le prix « le bio, ce n'est pas plus cher ». Le soutien aux pratiques agricoles durables permet aux consommateurs de prendre conscience des impacts positifs de leurs choix alimentaires.

La communication sur le bio s'inscrit dans des initiatives plus larges visant à promouvoir des modes de vie durables et à atteindre des objectifs environnementaux globaux (circuits courts et bio local, bilan carbone et impact positif sur la trajectoire du climat, réduction des emballages, du gaspillage alimentaire, protection de la ressource en eau et de la biodiversité...).

Cible : Grand public

Actions concrètes

- **Décliner la campagne Bioréflexe/C'est Bio la France en Pays de la Loire :**
Les messages (qui sont à prioriser collectivement) :
 - juste prix/ pas plus cher / santé, qualités nutritives
 - externalités positives / réglementation, contrôles ;
- **organiser le relais de la campagne par acteurs de la vente directe, magasins spécialisés et grande distribution.**

pilotes

- INTERBIO des Pays de la Loire

partenaires

- CAB - CAR - Coop - Organisations de producteurs – entreprises – Entrepreneurs Bio des Pays de la Loire (EBPL) – Bio Loire Océan (BLO) – Manger bio...

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, Région (programmes d'actions bio, aide manifestation)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- visuels, vidéos, messages audio ;
- programmes de rendez-vous, communiqués et dossiers de presse.

indicateurs	donnée 2024	source
Part de marché des produits bio sur les produits de grande consommation – frais – libre service alimentaire - en grande et moyenne surface (GMS) en Pays de la Loire	3,9%	IBPL (observatoire de l'agriculture biologique – ORAB aval)

Action 1.4 - Mettre en avant les produits bio régionaux par les GMS et les distributeurs spécialisés

Contexte

50% des produits sont écoulés dans la grande distribution mais beaucoup sont déréférencés depuis 2021-2022.

Cible :
GMS et distributeurs spécialisés

Actions concrètes

Rencontrer les distributeurs (rencontre spécifique ou profiter d'un salon professionnel régional) pour leur proposer l'offre régionale, leur rappeler l'importance de soutenir les filières biologiques et leur proposer les outils de communication pour promouvoir la bio dans leurs magasins.

pilotes

- INTERBIO des Pays de la Loire

partenaires

- Interbio Bretagne, Magasins spécialisés - producteurs - fournisseurs régionaux – opérateurs économiques régionaux

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, Région (programmes d'actions bio, aide manifestation)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Liste des distributeurs rencontrés et compte-rendu des actions menées avec chaque magasin, avec mention du taux de référencement des produits bio et de son évolution

indicateurs	donnée 2024	source
Part de marché des produits bio sur les produits de grande consommation – frais – libre service alimentaire- en grande et moyenne surface (GMS) en Pays de la Loire	3,9%	IBPL (observatoire de l'agriculture biologique – ORAB aval)



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

AXE 2 FILIERES

Pour consolider et dynamiser les filières biologiques en Pays de la Loire, une stratégie autour de cinq leviers complémentaires visant à structurer les chaînes de production, transformation et distribution tout en renforçant les débouchés pour les producteurs est déployée :

- impulser le développement de nouvelles filières territoriales ;
- accompagner la structuration des filières longues ;
- accompagner les stratégies commerciales ;
- soutenir les entreprises à l'export ;
- renforcer le partage des informations économiques.

Ces actions coordonnées visent à renforcer la résilience et la compétitivité des filières biologiques en Pays de la Loire, tout en valorisant les productions locales et en répondant aux besoins des marchés émergents.

Accompagner les filières

Action 2.1 Impulser le développement de nouvelles filières territoriales

Action 2.2 Accompagner la structuration des filières longues

Accompagner les stratégies commerciales

Action 2.3 Accompagner les producteurs dans la définition de leur stratégie commerciale pour la vente directe

Action 2.4 Soutenir les entreprises à l'export

Action 2.5 Renforcer le partage des informations économiques sur toutes les filières, de l'amont jusqu'à toutes les formes de distribution et restauration

Action 2.1 - Impulser le développement de nouvelles filières territoriales

Contexte

L'émergence de filières biologiques, adaptées aux spécificités du territoire, est soutenue en région Pays de la Loire. Des projets pilotes sont financés pour explorer le potentiel de nouvelles productions (légumineuses, protéines végétales, fruits, etc.), avec des collaborations entre producteurs et transformateurs. Ces initiatives permettent de diversifier l'offre bio et de répondre à de nouvelles tendances de consommation. Il y a un fort intérêt à permettre l'émergence de projets de filières territoriales de proximité. Il s'agit de proposer un écosystème favorable à l'incubation de projets collectifs centrés sur la transformation et la commercialisation des produits bio issus des fermes bio des Pays de la Loire.

Cibles : groupement de producteurs, transformateurs, opérateurs économiques régionaux, coopératives, circuits de distribution

Actions concrètes

- **faire connaître les outils financiers** à disposition (appels à projets) pour développer des filières territoriales par une réunion annuelle ;
- **faire émerger des projets territoriaux** par une analyse des besoins du marché (pain, houblon, légumineuses, produits laitiers...) ;
- **mettre à disposition la connaissance** sur les filières (débouchés, volumes, prix) ;
- **accompagner les projets** en vue de leur autonomie : méthodologie de projet, coût de production, prix, positionnement commercial, contrat, règlement intérieur...
- **construire des projets en lien avec les attentes territoriales**, notamment les besoins des collectivités (RHD).

pilotes

- Coordination agrobiologique – Chambre d'agriculture de région

partenaires

- IBPL – EBPL – BLO – E-BIO - Collectivités territoriales – opérateurs économiques régionaux – distributeurs – Agence Bio

Financements

- Région (AAP structuration filière Bio, transformation à la ferme, aides à l'investissement en faveur des industries agro-alimentaires (ARIAA), appel à projets développement expérimental), Agence de l'Eau, DRAAF, guichet maturation, Fonds avenir bio ;
- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, Région (programmes d'actions bio, aide manifestation).

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- outil méthodologique de gestion de projets ;
- outil de présentation des dispositifs financiers

indicateurs	donnée 2024	source
Nb d'actions engagées pour les filières territoriales qui ont fait l'objet d'un indicateur de suivi des volumes commercialisés	7	Tableau des actions
Nb de fermes concernées par les projets	150 + 80	Pilotes
Nb de dossiers déposés aux différents AAP (Fonds Avenir Bio, guichet maturation, AAP filières bio régional, AAP actions d'animation de l'AB DRAAF et Région)	7 au FAB, 2 au guichet maturation, 5 à l'AAP animation bio DRAAF, 8 à l'AAP filière bio régional	DRAAF et Région

19

Action 2. 2 - Accompagner la structuration des filières longues

Contexte

La crise de la demande en bio a fortement questionné l'organisation des filières longues : perturbations de la demande, crises sanitaires en volailles. Dans ce contexte, il a été constaté qu'il n'existe pas en bio d'outil de gestion de crise ou d'outil d'amortisseur (gestion de volume) : seul le marché régule avec des risques très importants pour les opérateurs économiques et pour les fermes bio, qui sont fragilisées pendant cette période. L'objectif est de monter collectivement en compétences sur ces sujets, de collecter des données économiques fiables et d'animer le dialogue amont – aval, avec une forte représentation des acteurs.

Cibles : groupement de producteurs, transformateurs, opérateurs économiques régionaux, coopératives, circuits de distribution

Actions concrètes

- **finaliser la charte des bonnes pratiques de contractualisation** (transparence, prix, volumes) ;
- **porter à connaissance les besoins des filières** (données dynamiques) comme un outil de décision pour les producteurs (offre demande) ;
- **mettre en place un observatoire des prix et des volumes** dans différentes productions ;
- **organiser régulièrement des rencontres** en filières entre opérateurs régionaux et producteurs (porc, volailles, lait, grandes cultures, viticultures, PPAM) : partager l'état des lieux + construire des projets communs ;
- **travailler sur la collecte et le maillage territorial** des outils de transformation ;
- **travailler sur la sécurisation** des volumes ;
- **renforcer la collaboration avec les interprofessions** par filière (Cil-Ouest – Interbev – Interloire ...)
- **réfléchir sur les outils de régulation** des filières et de gestion de crise ;
- **favoriser la montée en compétences** des acteurs régionaux sur les leviers de développement de filière (formation).

pilotes

- Interbio des Pays de la Loire

partenaires

- la Coopération Agricole Grand Ouest - CAB - CAR – EBPL - BLO – E-BIO – opérateurs économiques régionaux – distributeurs – interprofessions (INTERBEV – CILOUEST)

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, Région (programmes d'actions bio, AAP structuration filière Bio, transformation à la ferme, ARIAA), Agence de l'Eau, guichet maturation, Fonds avenir bio, VIVEA

Calendrier

- 2025 - 2027

Livrables

- charte des bonnes pratiques de contractualisation ;
- outils de communication sur les besoins des filières ;
- fiches filières annuelles.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb d'actions engagées pour les filières longues qui ont fait l'objet d'un indicateur de suivi des volumes commercialisés	3	Tableau des actions
Nb d'acteurs économiques engagés dans une contractualisation	10	Pilotes
Nb de dossiers déposés aux différents AAP (Fonds Avenir Bio, guichet maturation, AAP filières bio régional)	7 au FAB, 2 au guichet maturation, 5 à l'AAP animation bio DRAAF, 8 à l'AAP filière bio	DRAAF et Région
Les volumes contractualisés par filière feront l'objet d'un suivi et de cibles annuelles.		

Action 2.3 - Accompagner les producteurs dans la définition de leur stratégie commerciale pour la vente directe

Contexte

Le développement de stratégies commerciales efficaces est primordial pour accroître la visibilité et la compétitivité des produits bio ligériens. Les fermes bio de notre région ont un système de commercialisation diversifié (un tiers vente directe – deux tiers circuits longs). Les installations récentes renforcent ce profil. Face à la crise de la demande depuis 2023, cette typologie de fermes ligériennes a permis de mieux résister que d'autres régions au phénomène de dé-certification : la vente directe a été moins touchée par la crise et la reprise de consommation a été plus rapide.

Cibles :
producteurs bio + porteurs de projet

Actions concrètes

- **outiller les producteurs et les filières bio locales** dans la définition de leur stratégie commerciale (circuits courts, restauration collective, dispositifs à vocation sociale et solidaire) : formations, guides méthodologiques, animation de groupes d'échanges ;
- **travailler sur la répartition de la valeur** et la construction du juste prix avec son coût de production ;
- **travailler sur de la mutualisation et de la structuration à l'échelle de territoire** entre producteurs (mise en commun de moyens, compléments de gammes, communication collective) ;
- **faire émerger des nouveaux circuits de commercialisation** individuels ou collectifs ;
- **travailler sur la connaissance du marché** et de ses aléas ;
- **s'insérer dans des projets territoriaux** dans un dialogue avec les collectivités (notamment via les PAT) ;

pilotes

- Coordination agrobiologique – Chambre d'agriculture de région

partenaires

- IBPL – EBPL – BLO – E-BIO - Collectivités territoriales – opérateurs économiques régionaux – distributeurs – Agence Bio

Financements

- Région (AAP structuration filière Bio, transformation à la ferme, aides à l'investissement en faveur des industries agro-alimentaires (ARIAA), appel à projets développement expérimental), Agence de l'Eau, DRAAF, guichet maturation, Fonds avenir bio ;
- dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, Région (programmes d'actions bio, aide manifestation).

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- outil méthodologique de gestion de projets ;
- outil de présentation des dispositifs financiers.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb d'actions engagées pour les filières territoriales qui ont fait l'objet d'un indicateur de suivi des volumes commercialisés	7	Tableau des actions
Nb de fermes concernées par les projets	150 + 80	Pilotes
Nb de dossiers déposés aux différents AAP (Fonds Avenir Bio, guichet maturation, AAP filières bio régional, AAP actions d'animation de l'AB DRAAF et Région)	7 au FAB, 2 au guichet maturation, 5 à l'AAP animation bio DRAAF, 8 à l'AAP filière bio régional	DRAAF et Région

Action 2.4 - Soutenir les entreprises à l'export

Contexte

La conquête de marché à l'export est importante pour développer le marché de certains produits bio. La Région soutient la participation d'entreprises régionales à des salons agri-agro. Mais pour certains produits, il faut viser des salons type bien-être, tourisme, sport, maison et déco pour aller chercher de nouveaux débouchés. Le salon NATEXPO est le salon européen incontournable.

Cibles :
Industries agroalimentaires (IAA)

Actions concrètes

- **Soutenir financièrement les entreprises bio** qui souhaitent participer à toutes sortes de salons pour développer leurs marchés à l'export

pilotes

- Interbio des Pays de la Loire

partenaires

- EBPL – Food Loire

Financements

- Région (Performance Export)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Liste des salons à l'export et liste des entreprises ayant participé aux salons

indicateurs	donnée 2024	source
Nb d'entreprises accompagnées	7	Région

Action 2.5 - Renforcer le partage des informations économiques sur toutes les filières, de l'amont jusqu'à toutes les formes de distribution et restauration

Contexte

L'ORAB (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique) est une structure régionale dédiée au suivi, à l'analyse et à la promotion de l'agriculture biologique. En Pays de la Loire, l'ORAB joue un rôle central en fournissant des données actualisées sur l'état de la filière bio, incluant les surfaces cultivées, les volumes de production, les filières en développement, et les dynamiques de conversion. L'ORAB actuel est un lieu important pour discuter sur les marchés et toutes les étapes de la filière.

Cependant, pour mieux adapter l'offre des producteurs aux attentes des transformateurs et distributeurs, il manque une présence des acteurs de la distribution et de la restauration dans les échanges. L'ORAB peut avoir aussi une dimension prospective.

Cibles : Distribution et RHD

Actions concrètes

- Renforcer le rôle de l'ORAB ;
- inciter les GMS et la RHD à y participer.

pilotes

- Chambre d'agriculture de région pour ORAB amont, INTERBIO des Pays de la Loire pour ORAB aval et ORAB partagé

partenaires

- CAB, Agence bio, EBPL

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, Région (programmes d'actions bio)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Publications de l'ORAB ;
- études spécifiques sur des filières.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de GMS et représentants de la RHD participants aux COPIL de l'ORAB aval	0	CAB, CRA, IBPL
Nb de professionnels destinataires des publications (envoi, téléchargements)	5 000	CAB, CRA, IBPL



AXE 3 RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET SECURISATION TECHNIQUE

Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

L'axe recherche, développement et sécurisation technique se concentre sur l'innovation et l'amélioration des performances des exploitations bio, en collaboration avec des instituts techniques et des centres de formation agricole pour répondre aux défis environnementaux et climatiques. Des outils existent tels que le concours d'innovation ou le recueil Innov' en bio.

Accompagner les producteurs

Action 3.1 Accompagner les producteurs pour être plus résilients face au changement climatique et sécuriser les producteurs

Action 3.2 Fédérer les travaux d'expérimentation

Soutenir l'innovation dans le maillon transformation

Action 3.3 Soutenir l'innovation dans le maillon transformation

Action 3.1 - Accompagner les producteurs pour être plus résilients face au changement climatique et sécuriser les producteurs

Contexte

Le changement et la variabilité climatiques modifient les aires de répartition des plantes invasives et des ravageurs. Les producteurs qui pratiquent des expérimentations sur les variétés, les techniques (agriculture biologique de conservation des sols...) prennent des risques.

Cibles : agriculteurs BIO,
agriculteurs en conversion

Actions concrètes

- **Maintenir les groupes d'échanges et inciter les producteurs à se former.**

pilotes

- Coordination agrobiologique – Chambre d'agriculture de région

partenaires

- BLO, ITAB, INRAE, ARVALIS, enseignement supérieur, Végépolys Valley, autres instituts, centres et associations techniques

Financements

- VIVEA, DRAAF, CASDAR, ADEME, AELB, Région (programmes Fermadapt/Climaveg, appel à projet développement expérimental)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- fiches de synthèse d'expérimentation et R&D ;
- compte-rendu des journées techniques ;
- compte-rendu des réunions en bout de champ.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de producteurs ayant bénéficié d'une formation liée à l'adaptation au changement climatique par VIVEA		CAR, VIVEA
Nb de groupes d'échange CAB/CRA	45	CAR , CRA
Dont nb de nouveaux groupes d'échange	5	CAR , CRA
Part des fermes en AB dans les groupes Groupement d'intérêt conomique et Environnemental (GIEE), DEPHY et 30 000 fermes	68%	DRAAF

Action 3.2 Fédérer les travaux d'expérimentation

Contexte

Les expérimentations de producteurs bio ne sont pas scientifiquement comparables d'une ferme à l'autre. Les variations pédoclimatiques et environnementales nécessitent un accompagnement des producteurs permettant d'illustrer l'ensemble des avancées techniques et technologiques et d'assurer un bon pilotage des systèmes de production.

Actions concrètes

Cibles : agriculteurs Bio et non Bio,
conseillers techniques

- **Réaliser des projets collectifs** (ex : destruction des nouveaux ravageurs) ;
- **détecter les sujets d'expérimentation et de tests chez les producteurs** ;
- **organiser une journée de partage et de synthèse des travaux d'expérimentation** (comité de pilotage (COPIL) expé par filière de la CAR) ;
- **organiser une journée nationale ou régionale thématique** (ex : journée nationale Agriculture Bas Carbone).

pilotes

- Chambre d'agriculture de région

partenaires

- ITAB, ARVALIS, INRAE, ESA, ISARA, VEGEPOLYS Valley, CAB, autres instituts, centres et associations techniques

Financements

- CASDAR, Région (AAP développement expérimental, aide manifestation), partenariat européen AGROECOLOGY

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Fiches de synthèse

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de COPIL expé	3	CRA, VIVEA
Nb de participants aux journées (COPIL expé et journées thématiques)	500	CAB , CRA

Action 3.3 - Soutenir l'innovation dans le maillon transformation

Contexte

Les transformateurs ont besoin d'innover en permanence afin de se démarquer, développer leur compétitivité et maximiser leur référencement auprès des acheteurs et distributeurs.

Cibles : transformateurs, acheteurs

Actions concrètes

- **Organiser des formations sur le réemploi et la transition énergétique ;**
- **organiser le partage d'expérience**, de bonnes pratiques, de prestataires ;
- **faire connaître les innovations des entreprises** auprès des acheteurs et distributeurs.

pilotes

INTERBIO des Pays de la Loire

partenaires

EBPL – Association Régionale des Entreprises Alimentaires (AREA) des Pays de la Loire – VALORIAL - Technocampus Alimentation

Financements

Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, dispositifs liés à l'innovation (Région)

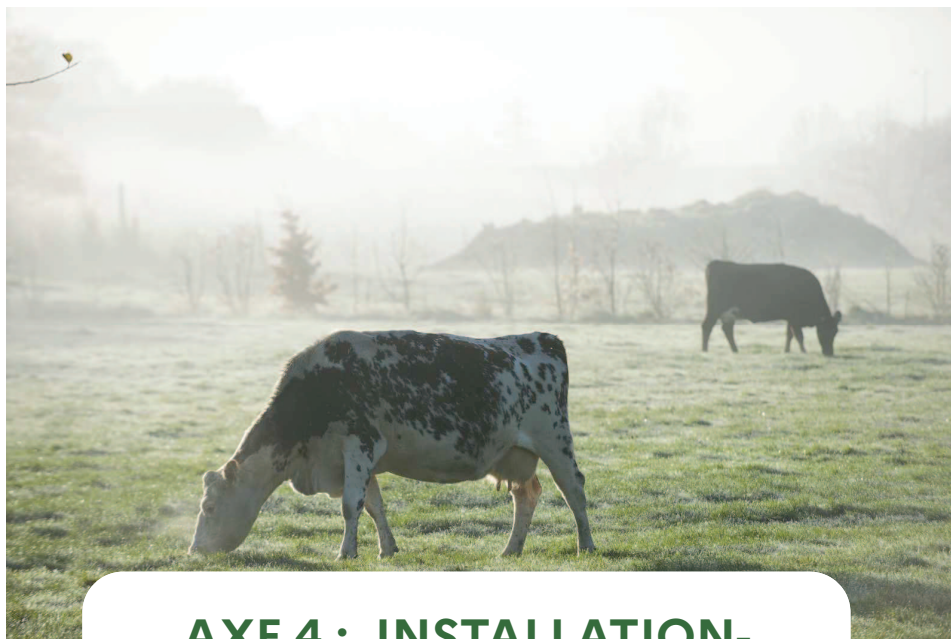
Calendrier

2025 à 2027

Livrables

- Liste et supports (programmes, diaporamas...) des temps d'échanges, de formations, webinaires, ateliers, conférences mis en place par EBPL et IBPL et outils utilisés pour la diffusion de l'innovation

indicateurs	donnée 2024	source
Nb d'entreprises ayant participé à au moins une formation	32	IBPL
Nb d'entreprises ayant participé à au moins un partage d'expérience	30	IBPL



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

AXE 4 : INSTALLATION- TRANSMISSION - CONVERSION

Le maintien en agriculture biologique (AB) et le développement du nombre d'exploitations sont aujourd'hui des enjeux clés pour garantir la résilience et la croissance de la filière.

Plus largement, les installations en agriculture biologique conditionnent le renouvellement global des générations, car un tiers des installations aidées en Pays de Loire sont des installations en AB.

De plus, au regard du constat actuel particulier sur les aires d'alimentation de captage (AAC) des captages prioritaires (ratio de la part de la SAU des AAC en AB majoritairement très inférieur à la moyenne régionale) et de l'enjeu majeur de la préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine, il apparaît essentiel que l'installation, la transmission et la conversion à l'agriculture biologique soient particulièrement encouragées et accompagnées sur les AAC des captages prioritaires ainsi que dans les zones à enjeux pour la protection de la biodiversité (réserves, zones Natura 2000, etc.).

Action 4.1 Maintenir et développer les exploitations en agriculture biologique

Action 4.2 Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet en bio et éviter le retour en conventionnel de terres en AB

Action 4.3 Sécuriser le parcours d'installation/reprise/conversion

Action 4.4 Accompagner le renouvellement des générations dans la transmission des fermes d'élevage

Action 4.5 Promouvoir le métier de producteur en AB

Action 4.1 - Maintenir et développer les exploitations en agriculture biologique

Contexte

La fin programmée en 2025 de l'aide au maintien en bio (MAB) risque d'affaiblir l'attractivité du secteur, en particulier pour les exploitants déjà installés qui pourraient envisager une déconversion face à la baisse de leur rentabilité. Du fait de la baisse des conversions, l'enveloppe CAB est sous-consommée.

Cibles : producteurs en AB

Actions concrètes

- **Maintenir un bon niveau d'information** pour tous les dispositifs d'accompagnement et d'aides pour les porteurs de projets à l'installation ;
- **informer les producteurs bio sur les dispositifs existants** tels que le crédit d'impôt ;
- **accompagner les producteurs en troisième année d'installation** via le Pass Bio 3 ;
- **accompagner les producteurs rencontrant des difficultés** via le Pass Soutien Bio.

pilotes

- Coordination agrobiologique – Chambre d'agriculture de région

partenaires

- DRAAF - SEENOVIA

Financements

- Région (Pass bio et Pass conversion bio) – AELB (AGR_5 - Acquérir du matériel et équipement agricole pour accélérer la transition écologique de l'agriculture)

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Compte-rendu des plans d'action et rapports de suivi des Pass Bio

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de Pass Bio 3	80	Région
Nb de Pass Soutien Bio	15 (première année du dispositif)	Région
Taux d'arrêts de certification AB	7,01%	ORAB amont
Taux de nouvelles certifications en AB	8,13%	ORAB amont
Part de la surface agricole utilisée bio	12,5 % en 2023	ORAB amont

Action 4.2 - Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet en bio et éviter le retour en conventionnel de terres en AB

Contexte

De nombreux obstacles ou difficultés se dressent devant les porteurs de projets en AB :

- concurrence sur le foncier qui tire les prix vers le haut, en particulier avec des projets d'agrandissement ou de diversification générant une tension sur le foncier agricole liée à la rareté des terres disponibles ;
- manque de visibilité des terres disponibles qui ne permet pas de saisir les opportunités ;
- réticence des cédants qui préfèrent transmettre à un voisin en conventionnel pour simplifier la transaction ;
- difficulté à faire reconnaître la spécificité de l'AB, en particulier la valeur environnementale ou sociale des projets en AB ;

- manque d'accompagnement et de visibilité : les porteurs de projets, souvent non issus du milieu agricole, ont un accès limité au réseau agricole traditionnel, ce qui complique le repérage des terres disponibles ;

- les projets AB nécessitent une certaine stabilité foncière pour que l'engagement à la conversion soit rentable. Les baux précaires ne permettent pas toujours cela.

Par ailleurs, la stratégie régionale pour les captages prioritaires et en particulier sa feuille de route 2025-026 qui a pour objet d'accélérer la coordination entre les acteurs spécifiquement sur 8 aires de captage prévoit la mobilisation des outils fonciers pour favoriser des systèmes de production à bas niveau d'intrants, dont l'agriculture biologique.

Cibles : producteurs en AB

Actions concrètes

- **Sensibiliser et former les acteurs** : d'une part, former les élus et les notaires à l'intérêt de préserver et mobiliser le foncier agricole pour des projets bio et locaux, d'autre part informer les porteurs de projets sur les dispositifs existants (Points Accueil Installation) ;
- **adapter les règles de priorité du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) aux projets basés sur des systèmes de production agroécologiques**, dont l'AB, et aux projets d'extensification en élevage sur les AAC des captages prioritaires et des zones à enjeu biodiversité ;
- **dans les territoires à enjeu, encourager l'élaboration de stratégies foncières et la coordination des acteurs via des cellules** foncières pour anticiper la transmission des exploitations vers des systèmes en AB ;
- **identifier et utiliser les dispositifs existants de portage permettant la mise en attente temporaire des terres** le temps qu'un projet bio soit déposé, notamment dans les aires d'alimentation de captage à y participer.

pilotes	• DRAAF
partenaires	• SAFER – Région - Coordination agrobiologique – CAR – DREAL – Terre de lien - EPCI
Financements	• Région (programmes d'actions bio, Pass bio et Pass soutien) – AELB (AGR_5 - Acquérir du matériel et équipement agricole pour accélérer la transition écologique de l'agriculture)
Calendrier	• 2025 à 2027
Livrables	• Documents de sensibilisation et information ; • répertoire département installation.

indicateurs	donnée 2024	source
Part de la SAU en bio dans les AAC des captages prioritaires	10,95 % (2023)	DRAAF
Part des surfaces en AB rétrocédées par la SAFER qui restent en Agriculture Biologique	12,6 %	SAFER

Action 4.3 - Sécuriser le parcours d'installation / reprise / conversion

Contexte

Un certain nombre d'agriculteurs passe en bio sans accompagnement technique et sans débouchés. Un des enjeux est de s'assurer que les projets de conversion-installation-transmission en bio soient des « projets bio résilients et durables », tant pour les porteurs de projet que pour les filières dans lesquelles ils s'inscrivent :

- des projets étudiés sur l'ensemble des dimensions (technique, organisationnelle, commerciale, réglementaire, concurrentielle, financière, sociale, environnementale) ;
- prenant en considération l'existence et l'intensité d'aléas pouvant impacter les équilibres initiaux du projet.

Cibles : prescripteurs

Actions concrètes

- **Faire connaître la plaquette « Réussir son projet bio »**, notamment aux prescripteurs ;
- **promouvoir la charte de l'accompagnement auprès des prescripteurs ;**
- **maintenir la journée annuelle prescripteurs ;**
- **accompagner les producteurs en troisième année d'installation** via le Pass Bio 1 et 2.

pilotes

- Coordination agrobiologique – Chambre d'agriculture de région

partenaires

- INTERBIO des Pays de la Loire

Financements

- Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF, programme renouvellement des générations, DJA, dispositif d'aide à l'installation en AB hors DJA (41-48 ans) - AELB AGR_1 - Soutenir l'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs

Calendrier

- 2025 à 2027

Livrables

- Programme de la journée prescripteurs

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de producteurs envisageant une installation en bio ayant bénéficié du programme pour l'accompagnement de l'installation et de la transmission en agriculture (AITA)	184	Comité régional pour l'installation et la transmission (CRIT)
Part/nb total de producteurs ayant bénéficié du programme AITA (bio+conventionnel)	27 %	(CRIT 18/12/2024)
Nb de producteurs bio ayant bénéficié de la DJA	164	Région
Part/nb total de producteurs ayant bénéficié de la DJA (bio+conventionnel)	27 % (année exceptionnelle car transition entre deux programmations avec des règles différentes de dépôt)	Région
Nb de producteurs bio de 41 à 48 ans ayant bénéficié d'une aide à l'installation	8	Région
Nb et part de producteurs bio aidés par l'AELB (AGR_5 - Acquérir du matériel et équipement agricole pour accélérer la transition écologique de l'agriculture)		AELB

Action 4.4 - Accompagner le renouvellement des générations dans la transmission des fermes d'élevage

Contexte

Les départs à la retraite d'éleveurs vont représenter un enjeu majeur pour la prochaine décennie.

Les objectifs doivent répondre au déclin annoncé du nombre d'exploitations, à la pénurie de main d'œuvre et au manque de repreneurs et par voie de conséquence, à la diminution de la production nationale bio et à la dépendance aux importations.

Cibles : Porteurs de projets d'installation ou reprise, producteurs en conventionnel et en bio, grand public, scolaires

Actions concrètes

• **Actions du projet régional « Souveraineté alimentaire et élevage de demain »** (SAED) lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir » et notamment celles de l'axe 3 « Valoriser les métiers de l'alimentation et de l'élevage de demain ».

Les objectifs des actions concrètes vont être :

- de mieux valoriser le métier pour attirer de nouveaux éleveurs notamment non issus du milieu agricole ;
- d'encourager l'installation de femmes en élevage ;
- d'adapter les modèles d'élevage aux nouvelles attentes (bien-être animal, circuits courts, agroécologie, sobriété, bien-être au travail) ;
- de soutenir techniquement les jeunes qui s'installent.

pilotes

- Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Filière alimentaire de demain »

partenaires

- Membres du consortium et partenaires associés au projet

Financements

- France 2030 via l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » - Région (stratégie élevage, DJA modulation élevage), AELB AEP_1 - Reconquérir et protéger les captages d'eau potable

Calendrier

- 2026-2031

Livrables

- Le plan d'actions détaillé du projet SAED sera communiqué lors du lancement officiel du projet en janvier 2026.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de fermes d'élevage à transmettre recensées	Si donnée spécifique bio	CAB, CRA
Nb de transmissions de fermes d'élevages accompagnées	Si donnée spécifique bio	CAB, CRA
Part du nombre de fermes lait et bovins viande sur le total des fermes bio	29 % Cible 2027 30 %	ORAB amont

36

Action 4.5 - Promouvoir le métier de producteur en AB

Contexte

Promouvoir le métier de producteur en AB, c'est à la fois valoriser une vocation porteuse de sens et répondre à un enjeu sociétal et de souveraineté alimentaire : le renouvellement des générations agricoles. Dans un contexte où le métier d'agriculteur a été dévalorisé depuis de nombreuses années (charges de travail importantes et faibles revenus, dépendance à la demande marchés...), il est temps d'inverser la situation en mettant en avant l'utilité sociale et environnementale du métier, par sa contribution à la santé publique, à la qualité des sols, à la biodiversité, à une ressource en eau de qualité, au bien-être animal et à l'alimentation durable.

Cibles : Porteurs de projets d'installation ou reprise, producteurs en conventionnel

Actions concrètes

- **Maintenir les fermes ouvertes « produire bio, pourquoi pas vous ? », « Biopratiquent » ;**
- **participation à des salons professionnels de l'amont (SIVAL, SPACE...);**
- **interventions dans les lycées agricoles, organisation et concertation en amont avec la DRAAF.**

pilotes

Coordination agrobiologique – Chambre d'agriculture de région

partenaires

INTERBIO des Pays de la Loire - JA

Financements

Dispositifs actions d'animation de l'AB DRAAF

Calendrier

2025 à 2027

Livrables

Kits pédagogiques ;
programmes des fermes ouvertes ;
programme des conférences.

indicateurs	donnée 2024	source
Nb de producteurs participants aux journées Biopratiquent et Produire bio pourquoi pas vous	400	CAB, CRA
Nb de fiches de synthèse des journées Biopratiquent et Produire bio pourquoi pas vous	15	CAB, CRA
Nb de contacts de producteurs dans les salons professionnels de l'amont sur le stand et lors des conférences	300	IBPL
Nb d'interventions en lycées agricoles	55	CAB, CRA, Jeunes agriculteurs (JA)

37



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Conclusion

Le programme Ambition Bio des Pays de la Loire incarne la volonté collective des acteurs régionaux d'inscrire l'agriculture biologique au cœur des transitions agricoles et alimentaires. Pour relever les défis d'une filière en quête de résilience et d'attractivité, l'ensemble des partenaires de ce programme s'engage de manière coordonnée autour de quatre leviers structurants.

- Communication et demande ;
- Structuration et développement des filières ;
- Installation, transmission et conversion ;
- Recherche, développement et sécurisation technique.

Ce programme ambitionne de construire des filières bio régionales fortes, cohérentes, et ancrées dans les territoires, au service des transitions agroécologiques, du climat, de la santé et du renouvellement agricole. C'est un engagement collectif, à la hauteur des enjeux et des opportunités qu'offre l'agriculture biologique pour l'avenir de la région.

Un suivi a minima annuel sera effectué en Comité régional Ambition bio et des adaptations seront apportées au moment de ce bilan si nécessaire.

Contact :

DRAAF des Pays de la Loire
Service régional de l'économie agricole et des filières
5 rue Françoise GIROUD CS 67516 44275 NANTES Cedex 2
sreaf.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Tel : 02.72.74. 71.50

DRAAF - Service régional de l'économie agricole et des filières
Charlotte BERCHON
charlotte.berchon@agriculture.gouv.fr
Tel : 02 72 74 71 85